

MOVETHICS FAIR TRANSPORT STANDARD

v1.0

Projet public - exigences mesurables issues de la Charte EETC v3.0

Ce Standard transforme les principes de la Charte en pratiques pouvant être prouvées, notées et améliorées. Il ne remplace pas le droit applicable. Une violation légale n'est jamais compensée par de bonnes pratiques ailleurs.

Domaine	Exigence	Matérialité	Règle
LOI	LAW-01 Droit impératif	Critique	Toute pratique ou clause contraire au droit impératif applicable est hors standard. Le droit national peut être plus strict que les bases européennes.
PAIEMENT	PAY-01 Délai réel	Élevé	Mesurer de la prestation réalisée / éligibilité légale à facturer jusqu'à l'argent reçu. >60 jours = signal rouge sauf accord exprès, licite et non manifestement abusif; les délais nationaux impératifs prévalent.
PAIEMENT	PAY-02 Pas de barrière documentaire artificielle	Élevé	Les originaux papier ne doivent pas retarder le paiement lorsqu'une preuve électronique juridiquement suffisante existe.
PAIEMENT	PAY-03 Les montants non contestés restent payables	Critique	Un litige sur une charge ne doit pas geler les revenus de transports sans lien et non contestés.
ATTENTE	WAIT-01 Attente hors contrôle du transporteur	Élevé	Heures d'arrivée, début et libération doivent être mesurables. Au-

			delà d'une tolérance raisonnable, le traitement doit être clair et ne pas dépendre du remboursement amont.
PÉNALITÉS	PEN-01 Information préalable	Critique	Toute pénalité matérielle doit être communiquée avant livraison, idéalement avant acceptation de la charge. Pas de pénalité rétroactive présentée comme condition préexistante.
PÉNALITÉS	PEN-02 Causalité + preuve + proportionnalité	Critique	Déclencheur précis, preuve, imputabilité, proportionnalité et possibilité réelle de contestation sont requis.
PÉNALITÉS	PEN-03 Règlement séparé	Élevé	La réclamation doit avoir une référence/document financier séparé adapté au droit applicable et ne pas bloquer silencieusement d'autres factures.
CAPACITÉ	CAP-01 Engagement réciproque	Élevé	Une capacité réservée exige volume, paiement de réservation, take-or-pay, protection d'annulation ou garantie équivalente.
PLANIFICATION	PLAN-01 Préavis raisonnable	Moyen	Les transports planifiables devraient normalement être communiqués au moins 72 h à l'avance. Un délai inférieur reste exceptionnel et son refus ne doit pas entraîner de représailles automatiques.
PERTURBATION	DIS-01 Replanifier avant de sanctionner	Élevé	Une perturbation documentée, inévitable et hors contrôle du transporteur doit

			déclencher mitigation/replanification avant pénalité ou annulation.
HUMAIN	HUM-01 Exécution légale d'abord	Critique	Aucun KPI, créneau ou pénalité ne doit pousser à violer conduite/repos, sécurité, douane, travail ou autre règle impérative.
HUMAIN	HUM-02 La manutention conducteur est un travail visible	Élevé	Si le conducteur charge/décharge, tâche, moyens, sécurité, responsabilité et règles de rémunération/travail légalement applicables doivent être connus avant exécution.
HUMAIN	HUM-03 Opération de nuit sûre	Élevé	Si la planification impose prévisiblement un repos nocturne, parking sécurisé et conditions réalistes de repos doivent être intégrés.
SOUS-TRAITANCE	SUB-01 Transporteur final connu	Critique	La chaîne doit identifier le transporteur exécutant physique avant le début du transport.
SOUS-TRAITANCE	SUB-02 Pas de cascade incontrôlée	Critique	Toute sous-traitance supplémentaire exige autorisation préalable ou mécanisme contrôlé convenu. Re-lister anonymement une charge attribuée est incompatible avec le standard.
SOUS-TRAITANCE	SUB-03 La responsabilité survit à l'intermédiation	Élevé	Transitaires, 3PL, 4PL et transporteurs principaux restent responsables des fonctions et risques qu'ils contrôlent.
PLATEFORMES	PLAT-01 Une chaîne traçable	Élevé	Les bourses/platformes devraient vérifier les

			entités contractantes et empêcher le re-listing non autorisé et non traçable.
VOIX	VOICE-01 Droit réel de refuser	Élevé	Refuser une opération dangereuse, illégale, matériellement modifiée ou commercialement inacceptable ne doit pas réduire automatiquement l'accès futur au travail.
DURABILITÉ	GREEN-01 Transition vérifiée	Moyen	Les allégations durables doivent être liées à l'exécution bas-carbone réelle ou au report modal vérifié, pas seulement à l'achat d'actifs.
DURABILITÉ	GREEN-02 Partage transparent de la valeur verte	Moyen	Lorsqu'une prime verte ou aide publique existe, le contrat doit montrer comment coût/soutien sont répartis. MOVETHICS ne fixe aucun pourcentage universel.
CHARGEMENT	LOAD-01 Responsabilité selon contrôle réel	Élevé	Responsabilités de chargement/déchargement, emballage, arrimage et moyens suivent le contrôle réel, pas des présomptions automatiques.
TRANSPARENCE	DATA-01 Inconnu = signal de risque	Moyen	Transporteur physique, chaîne de paiement, profondeur de sous-traitance ou règle sociale inconnus sont des lacunes de visibilité, pas une situation neutre.

Règles d'interprétation

Le droit impératif prévaut toujours sur le score.

Une information inconnue est une lacune de visibilité.

Le contexte (taille, part sous-traitée, modèle) n'est pas une faute.

Toute évaluation doit être circonscrite et fondée sur preuves.

MOVETHICS ne détermine jamais un “bon” prix de transport.

Références juridiques utilisées

Directive 2011/7/UE: 60 jours comme règle générale B2B, plus long uniquement si expressément convenu et non manifestement abusif.

Directive (UE) 2020/1057: règles de détachement des conducteurs; la rémunération du pays d'accueil s'applique lorsqu'il y a détachement juridique, pas simplement à chaque chargement.

Règlement (UE) 2020/1056 (eFTI): évolution vers des données de fret électroniques juridiquement acceptées.

LMTG/TBER 2026: cadre d'aides soutenant rail, voies navigables et transport multimodal durable.